

Banque centrale européenne - rapport annuel 2013

2014/2157(INI) - 10/03/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 461 voix pour, 172 voix contre et 65 abstentions, une résolution concernant le rapport annuel 2013 de la Banque centrale européenne (BCE).

Politique monétaire : le Parlement a salué la détermination de la BCE à faire ce qui est nécessaire pour sauver l'euro ainsi que sa **réactivité dans un contexte particulièrement difficile** dans l'optique de tempérer le niveau d'agitation sur les marchés financiers au sein de la zone euro et de rétablir la confiance des investisseurs dans la monnaie unique.

Les députés se sont toutefois montrés préoccupés par l'**apathie persistante de l'activité économique**, le PIB de la zone euro pour 2013 affichant, pour la deuxième année consécutive, une croissance négative, et une croissance faible au cours des trois premiers trimestres de 2014. Cette situation s'accompagne, dans de nombreux États membres de la zone euro, de **taux de chômage élevé** qui menace la stabilité de la zone euro et sape le soutien populaire et politique en faveur du projet européen.

La résolution a également noté les **risques possibles de déflation dans la zone euro** et constaté que la **tendance négative des crédits** accordés au secteur privé s'était encore accentuée, avec un taux de variation annuel de -2,3% en décembre 2013, contre -0,7% en décembre 2012.

Le Parlement est d'avis que **le succès de l'annonce du programme d'opérations monétaires sur titres (OMT)** par la BCE, qui a fait baisser les taux d'intérêt créditeurs, ne devrait pas constituer pour les États membres l'occasion de **se dérober aux réformes structurelles** visant à encourager le potentiel de croissance et à atteindre l'objectif de viabilité budgétaire à moyen terme.

Dans ce contexte, les députés ont jugé primordial de **créer les conditions d'une relance des investissements**, tant publics que privés, dans la zone euro. Ils ont demandé aux États membres :

- de se pencher sur les causes sous-jacentes de la **fragmentation financière** qui pose toujours un problème majeur, les PME étant exposées à des conditions d'emprunt beaucoup plus onéreuses, en particulier dans les pays de la zone euro connaissant déjà de graves difficultés économiques;
- de mettre en place les **réformes structurelles** appropriées pour rétablir un environnement favorable aux entreprises.

Les députés ont approuvé M. Draghi pour qui la souplesse des règles existantes du pacte de stabilité et de croissance pourrait permettre de mieux aborder la question de la faible reprise et de dégager des moyens pour le financement des réformes structurelles nécessaires. Ils sont d'avis que **mettre davantage l'accent sur la croissance et l'investissement public** (tel que le paquet d'investissement de 300 milliards EUR proposé par le président de la Commission) servirait à compléter les efforts de la BCE visant à faire augmenter l'emploi et la croissance en Europe.

La BCE a déclaré être disposée à recourir à des **instruments non traditionnels** supplémentaires dans les limites de son mandat, et à modifier l'envergure ou la composition de ses interventions, dans le cas où une inflation faible s'installerait pendant une période excessivement longue. Le Parlement s'est montré ouvert au recours à d'autres mesures non conventionnelles, mais a souligné qu'elles **ne suffiront pas sans une combinaison adéquate de politiques budgétaires, d'investissements et de réformes structurelles**.

Selon les députés, les mesures de politique monétaire non conventionnelles employées actuellement devraient **être de nature transitoire** et avoir pour but de donner du temps aux États membres pour assainir leurs finances publiques et mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires. La BCE est encouragée à veiller à ce que ses politiques soient mieux adaptées à l'économie réelle.

Stabilité financière : soulignant qu'un renforcement de la bonne gouvernance des banques contribue à la stabilité financière, le Parlement a salué le fait que le [mécanisme de surveillance unique](#) (MSU), premier pilier de l'union bancaire, est devenu pleinement opérationnel le 4 novembre 2014. Il a rappelé que la **responsabilité démocratique du nouveau MSU devant le Parlement européen** était fondamentale pour garantir la crédibilité du nouveau régime de surveillance.

Etant donné que les tests de résistance réalisés par l'Autorité bancaire européenne (ABE) en collaboration avec le MSU ont révélé des fragilités persistantes dans le système bancaire européen, les députés estiment que la BCE a la responsabilité de faire en sorte qu'à l'avenir, **les recapitalisations bancaires soient conduites au moyen du renflouement interne** lorsque l'accès aux marchés est difficile ou impossible. Afin de rendre le renflouement interne plus efficace, la législation européenne devrait évoluer vers une séparation entre les activités d'investissement plus risquées et les activités bancaires traditionnelles.

Préoccupés par la dépendance persistante de nombreuses banques de la zone euro vis-à-vis du financement de la banque centrale, les députés ont appelé à créer **une Union des marchés des capitaux régulée**, afin de réduire la dépendance excessive des économies de la zone euro à l'égard du système bancaire.

Rappelant que le [mécanisme de résolution unique](#) (MRU), deuxième pilier de l'union bancaire, entrera en vigueur début 2015, la résolution a souligné la nécessité de poursuivre le développement du troisième pilier de l'union bancaire.

Enfin, le Parlement s'est félicité de l'avancée que constitue la décision de BCE **de publier les comptes rendus de ses réunions**, une pratique qui devrait entrer en vigueur en janvier 2015.